

# PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU VILLAGE

## REHABILITATION ET RENATURATION

### ➔ Pourquoi ce projet ??

La mise en service de la déviation RD6 par le département de la Drôme en 2018 a métamorphosé le village de Puy-Saint-Martin. L'ancienne route départementale a vu son trafic routier divisé par 10. Cette route, scindant le village en deux, a eu un impact certain sur le développement de la commune depuis les années 60. Aucun centre bourg n'est clairement identifiable, la voie large et bitumée n'a pas permis de végétaliser la traverse, les pas de portes des riverains sont inexploitable, les trottoirs sont inexistant.

Aux vues de la vétusté des réseaux souterrains présents sur cet axe, la municipalité a souhaité profiter de cette réhabilitation générale pour requalifier « la surface » en proposant un espace totalement revu.

Suite à une large concertation, les Puy-Saint-Martinois ont clairement souhaité se réapproprier cette route qui n'en est plus une dorénavant. Depuis 2018 un accompagnement du CAUE a permis de missionner les bureaux TAKT et C2i afin d'étudier et proposer des solutions innovantes : espaces partagés (VL, cyclos, piétons), pas de portes végétalisés et « rendus » aux riverains, forêt urbaine sur le parvis de l'école, redéfinition d'un centre bourg sur la place du Champ de Mars...

Ce projet structurant pour le village de Puy-Saint-Martin va permettre d'allier sécurité de déplacement, création d'espaces d'échanges, renaturation et végétalisation du milieu.

#### *Planning des travaux :*

**1 – Réseaux souterrains de la zone d'activité au carrefour de la route de Manas :**

**Avril 2025 → janvier 2026.**

**2 – Travaux d'aménagement : décembre 2025 → juin 2026**

**3 – Grande rue, jusqu'au garage automobile : Septembre 2026 → Avril 2027**



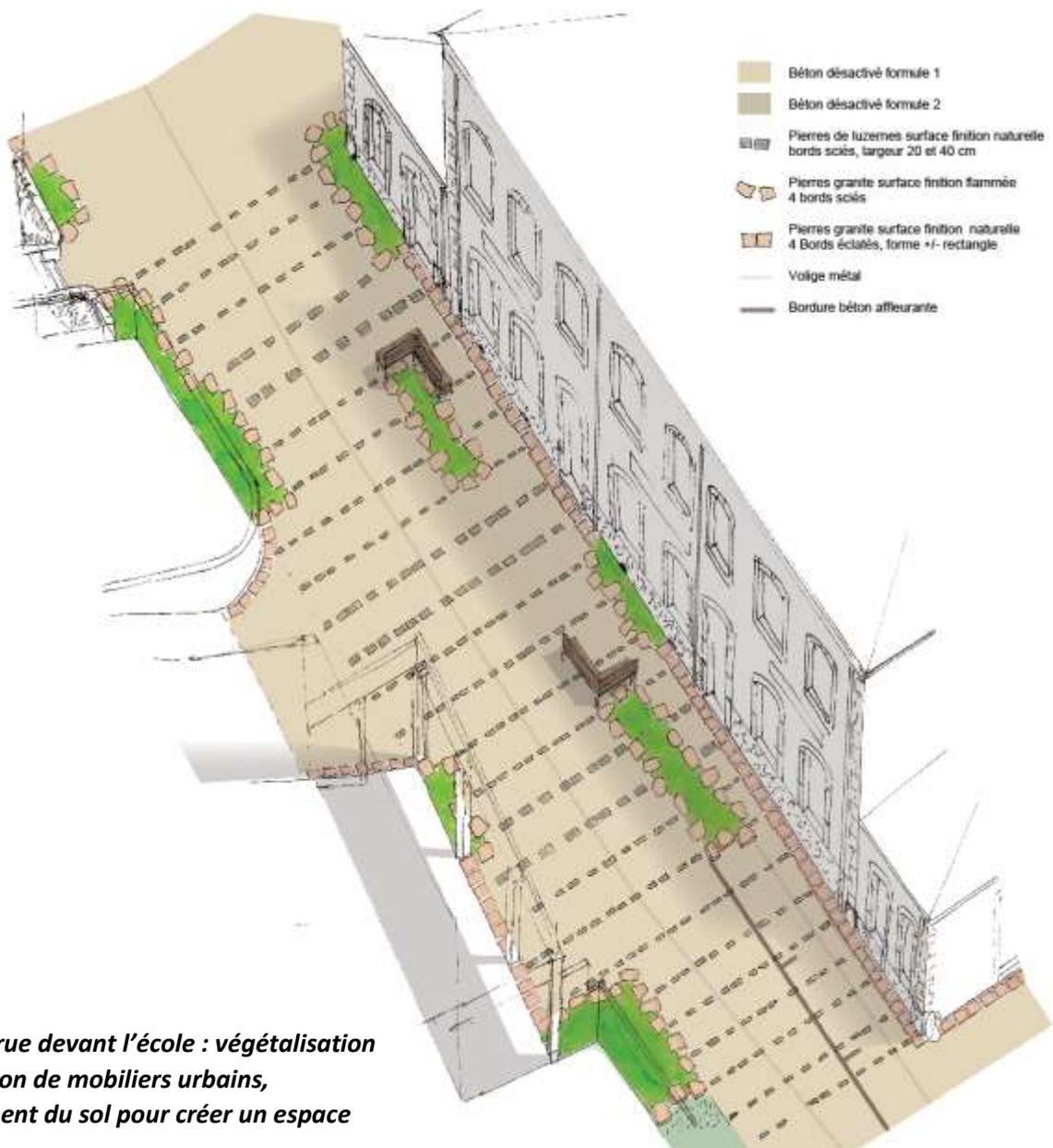
**Forêt urbaine devant l'école**



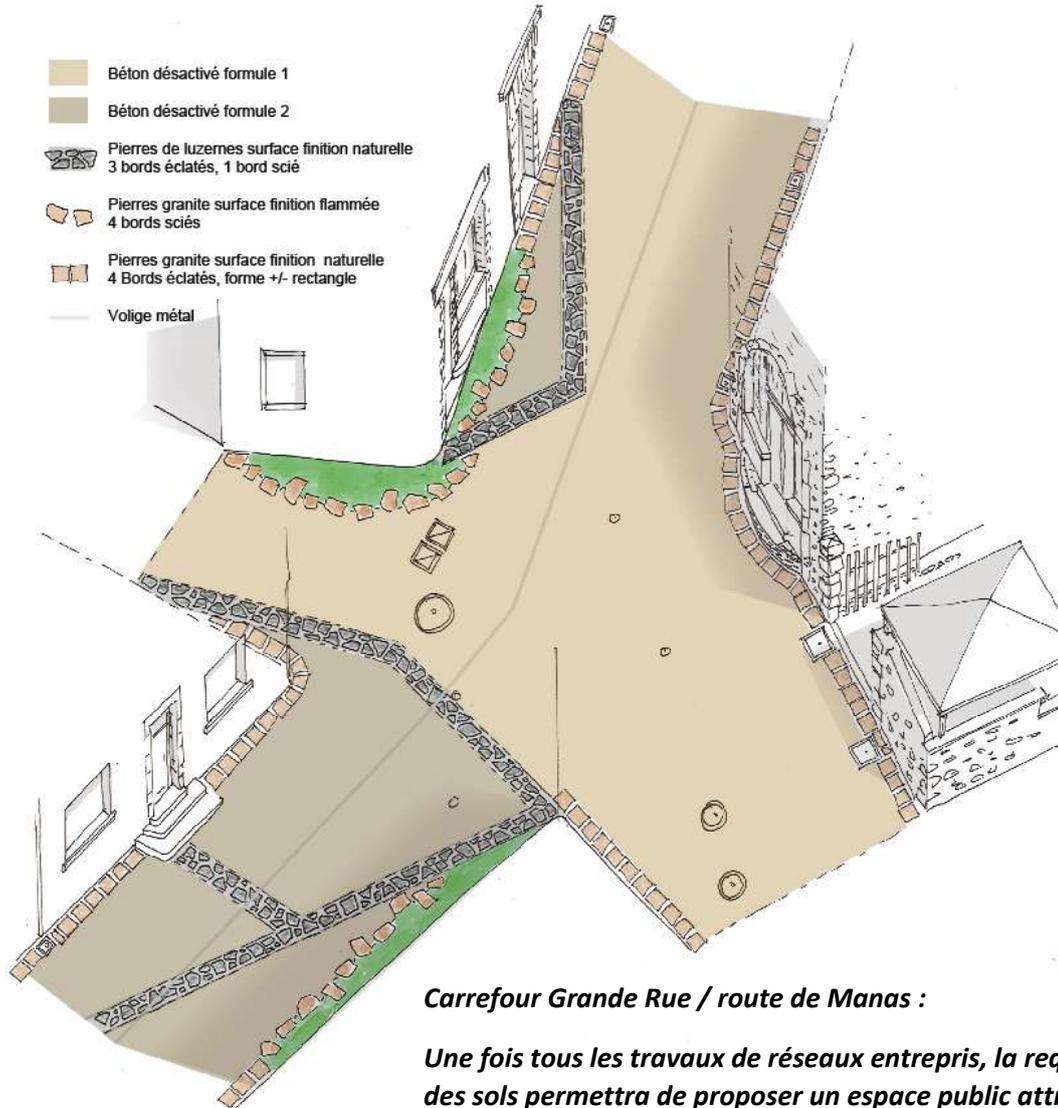
**Espaces partagés et végétalisation**



***Pas de portes végétalisés***



***Grande rue devant l'école : végétalisation et création de mobiliers urbains, nivellement du sol pour créer un espace partagé.***



***Carrefour Grande Rue / route de Manas :***

***Une fois tous les travaux de réseaux entrepris, la requalification des sols permettra de proposer un espace public attractif sécurisé et végétalisé.***

***Des marquages en pierres grises viendront souligner l'emplacement des anciennes bâtisses rasées lors de la création de la route départementale.***

**➔** *Une programmation portée par la commune avec l'adhésion des concessionnaires de réseaux.*

Ce projet a très tôt reçu l'adhésion des différents concessionnaires de réseaux. En ce sens, Montélimar Agglomération (réseaux d'eaux usées), le Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion et Citelle (réseaux d'eau potable) et le Syndicat Départemental des Energies (réseaux électriques et éclairage public) ont rapidement validé les financements et les plannings afin que les travaux se déroulent de concert. Tous les acteurs travaillent alors main dans la main !

## *Et le budget ??*

→ La commune finance les travaux de réseaux d'eaux pluviales, tous travaux d'aménagement et de surface, ainsi qu'une partie des travaux de réseaux électriques et éclairage public.

→ Chaque concessionnaire finance ses propres réseaux.

La municipalité remercie Montélimar Agglomération (réseaux d'eaux usées), le Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion et Citelle (réseaux d'eau potable) et le Syndicat Départemental des Energies (réseaux électriques et éclairage public) pour les sommes engagées dans cette réhabilitation de la Grand Rue de Puy Saint Martin.

→ La commune est soutenue financièrement par l'Etat et le département :

Le coût des travaux concernant la commune s'élève à 2350000€ HT.

Le département de la Drôme subventionne le projet à hauteur de 677000€.

L'Etat apporte une subvention de 421000€.

Sans ces interventions, Puy Saint Martin n'aurait pas eu la possibilité d'engager les travaux !

Le reste à charge à financer par la commune est de 1252000€, financé par de l'emprunt.